

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

04 novembre 2016

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public au sujet de la communication des offres d'investissement dans les diamants de la société BLUE STONE LTD et des sociétés qui lui sont liées

L'AMF met en garde les investisseurs français à l'égard des communications émises par la société BLUE STONE LTD via divers sites internet proposant des offres d'investissement dans les diamants.

La société BLUE STONE LTD, dont le siège social est située à Londres au 120 Baker Street 3 Rd Floor, propose, directement ou indirectement, via au moins 8 sites internet (www.diamoneo.com, www.diamondthrust.com, www.boursodiamants.com, www.gemoneo.com, www.investissementdiamant.com, www.diamoning.com, www.ruedudiamant.com, www.diamonds-exchanges.com), aux investisseurs résidents en France d'investir dans les diamants, mettant en avant un rendement financier attractif.

En raison de l'incertitude quant à la nature des activités exercées par BLUE STONE Ltd et des sociétés qui lui sont liées et compte tenu du caractère déséquilibré des communications à caractère promotionnel et notamment l'absence de mention des risques, l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations de ces entités et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement, notamment compte tenu de la forte recrudescence des offres d'investissement dans les diamants :

- aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- n'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org URL = [http://www.amf-france.org]

Vous avez des questions ?

Vous pouvez contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

MISE EN GARDE

_____ SUR LE MÊME THÈME _____



S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02